



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Service grands travaux
neufs et ouvrages d'art

Objet de l'opération

Cette fiche d'information s'intègre dans le cadre de l'aménagement de la RD767, inscrite dans la programmation pluriannuelle d'investissement comme route départementale prioritaire.

Les travaux de cette opération concernent la réalisation du diagnostic archéologique restant à réaliser sur la section de RD767 comprise entre Locminé et Siviac.

Les parcelles considérées comme zones humides seront exclues de cette opération et feront l'objet d'une nouvelle intervention lorsque le département aura obtenu les arrêtés nécessaires.

Sur cette section Locminé-Siviac, certains secteurs ont déjà été diagnostiqués :

- Secteur Kérugan
- Secteur Porh Legal
- Secteur Galvrout

Ceci pour permettre la construction des ouvrages d'art qui vont démarrer courant septembre 2019

Les travaux se situent sur les communes de MOREAC et d'EVELLYS et sont un préalable à la réalisation de la section routière à 2 x 2 voies comprises entre Kermartin et Siviac

Description des travaux

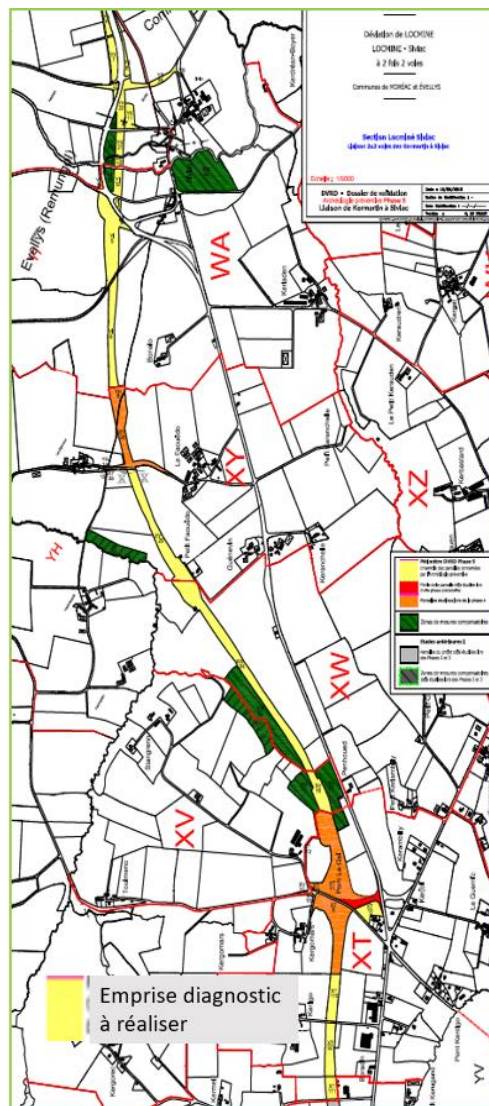
Ce diagnostic a pour but d'estimer les risques éventuels de destruction de sites archéologiques enfouis.

Un diagnostic jugé positif entrainera la prescription d'une fouille par le Service régional d'archéologie (sur la superficie révélée positive) ; un diagnostic négatif permettra de poursuivre les travaux directement.

Le diagnostic archéologique consiste en des sondages couvrant environ 10 % de la surface impactée par les travaux.

Il s'agit d'ouvrir à la pelle mécanique munie d'un godet de trois mètres des tranchées longues couvrant stratégiquement l'emprise et d'examiner la présence ou non de vestiges archéologiques.

Plan des travaux



Information et restrictions durant travaux

Pour permettre la réalisation du diagnostic, un complément de bornage des emprises a dû être réalisé et les agriculteurs concernés ont été informés. L'ensemble des travaux seront réalisés hors emprise routière circulée, il n'y aura donc pas de restriction à mettre en place



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'Aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur) : 02 97 54 83 60 - email : xavier.domaniecki@morbihan.fr